

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 7 novembre 2016 s'est réuni le lundi 21 novembre 2016 à 20h00, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Louis Vogel, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS :

M. Nicolas ALIX, Mme Josette ANTIGNAC, Mme Farida ATIGUI, M. Gérard AUBRUN, M. Gilles BATTAIL (*présent jusqu'au point n° 14 inclus puis donne pouvoir à M. PAIXAO*), M. François BLANCHON (*présent jusqu'au point n° 15 inclus*), M. Eric BONNOMET, M. Slimane BOUKLOUCHE, M. Noël BOURSIN, Mme Patricia CHARRETIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Willy DELPORTE, Mme Ségolène DURAND, M. Bernard FABRE, M. Fabien FOSSE, M. Christian GENET, M. Dominique GERVAIS, Mme Marie-Hélène GRANGE (*présente jusqu'au point n° 13 inclus puis donne pouvoir à Mme RAVIER*), Mme Anne GRAVIÈRE, M. Jean-Pierre GUERIN (*présent à partir du point n° 5 inclus*), M. Jérôme GUYARD, M. Thomas GUYARD (*présent jusqu'au point n° 14 inclus puis donne pouvoir à Mme ATIGUI*), M. Pierre HERRERO (*présent à partir du point n° 9 inclus, avait donné pouvoir à M. MALMASSARI*), M. Christian HUS, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Jean-François LEMESLE, M. Anselme MALMASSARI, M. Dominique MARC, M. Kadir MEBAREK, M. Henri MELLIER, Mme Josette MEUNIER, M. Jean-Pierre MITGERE, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN, Mme Sylvia ORDIONI, M. Paulo PAIXAO, Mme Françoise PERREAU (*présente à partir du point n° 8 inclus, avait donné pouvoir à Mme CHARRETIER*), Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Marc SAVINO, Mme Brigitte TIXIER, M. Franck VERNIN (*présent à partir du point n° 7 inclus avait donné pouvoir à M. VOGEL*), M. Louis VOGEL, M. Lionel WALKER, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

SUPPLEANTS :

Mme Maryse DARDAUD suppléant de M. Vincent PAUL-PETIT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Patricia ASTRUC GAVALDA a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, M. Georges AURICOSTE a donné pouvoir à Mme Josette MEUNIER, M. François KALFON a donné pouvoir à M. Nicolas ALIX, Mme Dominique KUNDIG-BORDES a donné pouvoir à M. Dominique MARC, Mme Françoise MEGRET a donné pouvoir à M. Jérôme GUYARD, M. Gérard MILLET a donné pouvoir à M. Henri MELLIER, Mme Carole NADAL a donné pouvoir à M. Jean-François LEMESLE, Mme Joëlle NOTO a donné pouvoir à M. Slimane BOUKLOUCHE, Mme Sylvie PAGES a donné pouvoir à M. François BLANCHON (*jusqu'au point n°15 inclus*), M. Alain TAFFOUREAU a donné pouvoir à Mme Ginette MOREAU, M. Baytir THIAW a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GUERIN

ABSENTS EXCUSES :

Mme Corinne AUBANEL, M. Michel DAUVERGNE, M. Michel MICHALLET, M. Romaric MOYON, M. Mourad SALAH, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER, Mme Jocelyne VERNON

SECRETARE DE SEANCE :

M. Dominique MARC



Le Conseil Communautaire a :

- 1 . désigné Monsieur Dominique MARC en qualité de Secrétaire de Séance.
- 2 . approuvé le projet de compte-rendu analytique de la séance du 10 octobre 2016, après correction.

- 3 . approuvé le compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 10 novembre 2016.
- 4 . approuvé le compte-rendu des décisions du Président.
- 5 . à l'unanimité, avec 58 Pour et 3 Abstentions, décidé de modifier la composition de la CLETC en ajoutant un membre de chaque groupe politique du Conseil Communautaire en plus des 4 représentants par commune (2 membres titulaires et 2 membres suppléants) et demandé à chaque groupe politique du conseil communautaire de faire connaître au Président de la CAMVS avant le 30 novembre, le nom de l'élu de son groupe qui siègera en tant que tel à la CLETC.
- 6 . à l'unanimité, désigné Monsieur Anselme MALMASSARI en tant que délégué titulaire et Madame Patricia ROUCHON en tant que déléguée suppléante au Comité du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et assimilés du Centre Ouest Seine et Marne
- 7 . à l'unanimité, avec 51 Pour et 10 Abstentions, approuvé le transfert des biens et contrats au syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique à compter de la date d'adhésion, soit le 25 mars 2016. Les charges seront assumées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine depuis la date effective du transfert de la compétence, soit le 25 mars 2016, jusqu'au transfert effectif des contrats. Ces charges assumées feront l'objet d'une refacturation au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique. La redevance perçue pour l'année 2016 par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au titre de la mise à disposition des armoires de montée en débit (Nra-MED) sera reversée au Syndicat Seine-et-Marne, proratisée au nombre de jour d'adhésion de l'année 2016 ; et autorisé le Président à signer le procès-verbal de transfert des biens et contrats et tous les actes nécessaires au transfert des biens et contrats au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique. La valeur nette comptable des biens transférés sera sortie de l'actif.
- 8 . à la majorité, avec 47 Pour, 9 Contre et 5 Abstentions, décidé d'accepter l'offre d'acquisition du plateau de bureaux incorporé dans l'immeuble sis 49/51 avenue Thiers à Melun cadastré section AZ 299 et représentant les lots de copropriété n° 6 et 134 d'une superficie d'environ 1450 m², par la société SAS IMMOBAIL, représentée par Monsieur Jean-Pierre TULLE, domicilié 12 rue Grande à Fontainebleau au prix de 690 000 € net vendeur.
- 9 . à l'unanimité, avec 49 Pour et 12 Abstentions, décidé la création d'un office du tourisme intercommunal.
- 10 . pris acte du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement de la Communauté de Commune de Seine-Ecole.
- 11 . à l'unanimité, décidé d'approuver les procès-verbaux de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement par les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- 12 . à la majorité, avec 58 Pour et 3 Contre, approuvé le transfert de propriété de parcelles de la CAMVS au Département de Seine et Marne pour réaliser l'aménagement du barreau neuf de liaison entre la RD 636 et la RN 105.
- 13 . à l'unanimité, avec 32 Pour et 29 Abstentions approuvé le projet de protocole d'accord relatif à la liaison TZen2 «Sénart – Melun» avec la Commune de Melun et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.
- 14 . à l'unanimité, avec 57 Pour et 4 Abstentions, attribué la subvention de 20 000 euros à l'association Ecole de la Deuxième Chance (E2C).
- 15 . à l'unanimité, décidé l'attribution des subventions aux associations ou organismes suivants : Travail Entraide, Mots et Merveilles, Courcommunes et le collège Robert Doisneau-SEGPA.
- 16 . à l'unanimité, avec 53 Pour et 6 Abstentions, autorisé le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2016-2018 avec l'Agence Régionale de Santé.

17 . à l'unanimité, avec 52 Pour, 6 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, approuvé la première programmation consolidée 2016 suivante :

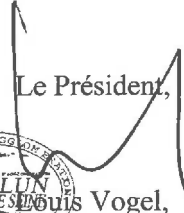

- Pour l'opération de 6 logements sociaux, 257 allée de la gare au Mée-sur-Seine
- Pour l'opération de 7 logements sociaux rue de la Rochette à Livry-sur-Seine
- Pour l'opération de 8 logements sociaux au Fief du Pré, rue des Chanois à Livry-sur-Seine

18. à l'unanimité, autorisé le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'Association Cultures du Cœur Seine et Marne pour la saison 2016/2017.

19 . à l'unanimité, attribué une subvention de 2 000 euros à l'association Volley Ball La Rochette et 1 500 euros à l'Association Sportive Rochettoise Badminton.

La séance est levée à 23h35

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,


Louis Vogel,
Maire de Melun